

Extrait du registre des  
délibérations du Comité Syndical

## Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°327/2019

**OBJET** : Garde  
Républicaine

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix neuf, et le 24 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Octon.

## PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

## POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Renaud CALVAT, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER CASTELNAU.

Le lac du Salagou est le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac. Classé, depuis 2003, pour ses paysages exceptionnels, il attire plus de 300 000 visiteurs par an.

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs, le Département a validé, par délibération, le 22 mai 2017, un Règlement d'utilisation pour le Domaine Départemental du Salagou.

Le SMGS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié sur le Domaine Départemental, il rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou.

Affichée le :

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur le Domaine Départemental du Salagou et faire respecter le Règlement d'utilisation du domaine Départemental du Salagou, le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault propose de faire venir une patrouille de la Garde Républicaine du 16 juillet au 31 août 2019.

Le Département a voté le versement d'une participation de 1185€ au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour qu'il apporte une aide logistique au Groupement de Gendarmerie.

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** la Présidente

- à signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 1185€.
- à payer une partie des dépenses relatives au soutien de la Garde Républicaine.

Pour Extrait Conforme,  
A Octon, le 24 juin 2019

La Présidente  
  
Marie PASSIEUX